

PRIX DE L'EAU POUR L'ANNEE 2025 SUR LA COMMUNE D'ATTERT

DU 01/01/2025 AU 31/01/2025		
		EUR
		HTVA
		PAR M³
Coût vérité distribution (CVD)	2,07	
Coût vérité assainissement (CVA)	2,365	
Contribution au Fonds Social de l'Eau	0,0332	

Déterminé par la Commune d'Attart

Déterminé au niveau de la Région Wallonne

Déterminé au niveau de la Région Wallonne

FORMULE TARIFAIRE DETERMINEE PAR LE CODE DE L'EAU		
Redevance compteur fixe	= (20 x CVD) + (30 x CVA) + TVA 6%	Facturée même en l'absence de consommation
De 0 à 30 m³	= (0,5 x Nombre de m³ x CVD) + (0 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds social de l'eau x Nombre de m³) + TVA 6%	
Plus de 30 m³ à 5000 m³	= (1 x Nombre de m³ x CVD) + (1 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds social de l'eau x Nombre de m³) + TVA 6%	
Plus de 5000 m³	= (0,9 x Nombre de m³ x CVD) + (1 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds social de l'eau x Nombre de m³) + TVA 6%	

DU 01/02/2025 AU 31/12/2025		
		EUR
		HTVA
		PAR M³
Coût vérité distribution (CVD)	2,07	
Coût vérité assainissement (CVA)	2,615	
Contribution au Fonds Social de l'Eau	0,0332	

Déterminé par la Commune d'Attart

Déterminé au niveau de la Région Wallonne

Déterminé au niveau de la Région Wallonne

FORMULE TARIFAIRE DETERMINEE PAR LE CODE DE L'EAU		
Redevance compteur fixe	= (20 x CVD) + (30 x CVA) + TVA 6%	Facturée même en l'absence de consommation
De 0 à 30 m³	= (0,5 x Nombre de m³ x CVD) + (0 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds Social de l'Eau x Nombre de m³) + TVA 6%	
Plus de 30 m³ à 5000 m³	= (1 x Nombre de m³ x CVD) + (1 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds Social de l'Eau x Nombre de m³) + TVA 6%	
Plus de 5000 m³	= (0,9 x Nombre de m³ x CVD) + (1 x Nombre de m³ x CVA) + (Fonds Social de l'Eau x Nombre de m³) + TVA 6%	